

Le jeudi 20 juin 2024 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Sandra PLOMION - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Mamadou LY - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Frédéric BONAL - Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - David MAGNIER - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Mohrad LAGHRARI - Hatice KILINC-SIGINIR

POUVOIRS Monette-Simone VASSEUR à Sandra PLOMION - Guylaine CAPGRAS à Philippe VIBERT - Peggy CALLENS à Cécric MARTIN - Vanessa FOULON à Charles LOCQUET - Halima KHARROUBI à Caroline CAYEUX - Claire MARAIS-BEUIL à David MAGNIER - Marianne SECK à Thierry AURY, Roxane LUNDY à Grégory NARZIS

| | |
|------------------------|--------------|
| Date d'affichage | 27 juin 2024 |
| Date de la convocation | 14 juin 2024 |
| Nombre de présents | 35 |
| Nombre de votants | 43 |

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2024-0080

Subvention à la Fondation CLARA dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants

MME. Patricia HIBERTY, Conseillère municipale

Depuis 2019, la ville de Beauvais s'engage dans des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants en partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis. En effet, ceux-ci sont le maillon d'une chaîne écologique dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris et autres nuisibles. Cependant, leur surpopulation comporte des risques sanitaires et il s'avère nécessaire d'intervenir pour la contrôler.

Pour mener à bien ces campagnes et conformément à l'art L.211-27 du code rural, la ville de Beauvais est amenée à solliciter la Fondation Clara pour les soins accessoires aux opérations de stérilisation qui ne sont pas pris en charge dans le cadre de la convention de stérilisation.

En effet, celle-ci prévoit que la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines visées à l'article L.211-27 du code rural et de la Pêche Maritime sont placés sous la responsabilité de la municipalité.

C'est ainsi que la Fondation Clara dont l'objet principal est d'assurer le refuge et la protection animale, est sollicitée en cas de besoin pour la capture, le transport et la convalescence des animaux.

La réalisation de ces missions génère un coût auquel la ville souhaite participer.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Fondation Clara ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Le rapport a été présenté pour information à la commission ville durable et responsable du mardi 11 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Franck PIA

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 060-216000562-20240620-B_DEL_2024_0080-DE